



Aix en Provence

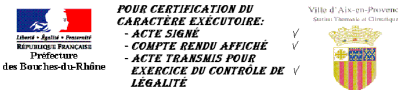
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-326

Séance publique du

29 septembre 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-51362-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET** : MUSEE ARBAUD - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CONSERVATEUR - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Laurent DILLINGER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.07

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services  
Direction Des Musées & Du Patrimoine  
Culturel

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 SEPTEMBRE 2014

Nomenclature : 7.10  
Divers

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : MUSEE ARBAUD - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CONSERVATEUR - AUTORISATION DE SIGNATURE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'hôtel d'Arbaud, ensemble architectural du XIXe d'intérêt, situé 2 rue du 04 septembre, abrite le siège de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres et un musée-bibliothèque d'une grande qualité.

Le Projet Scientifique et Culturel définit un cabinet d'érudit du XIXe siècle ouvert au public, doublé d'un centre de documentation sur l'histoire d'Aix et de la provence. A cette fin un Comité scientifique et un comité de pilotage ont été créés.

Cependant, la documentation comme les collections restent encore trop mal connus et les inventaires en sont incomplets. L'inventaire scientifique des collections est une priorité à mettre en œuvre par du personnel compétent formé à cet effet.

Ce travail est long et a été mis en œuvre depuis 2012 dans le cadre d'une convention avec la Ville par la mise à disposition d'un Conservateur du patrimoine à 50 % d'un temps plein.

Il est proposé aujourd'hui, selon les termes de la convention jointe, de renouveler pour une nouvelle période de trois années cette mise à disposition afin de terminer cet inventaire ; condition indispensable à une bonne gestion des collections, une politique de restauration adaptée, aux études scientifiques, etc.

L'Académie s'engage à prendre en charge et rembourser à la Ville les frais correspondants à cette mise à disposition.

C'est pourquoi je vous demande, mes Cher(e)s Collègues de bien vouloir :

- **DONNER** votre accord pour concourir à la sauvegarde et la promotion des collections du musée Arbaud ;
- **DONNER** votre accord pour la mise à disposition à mi temps auprès de l'Académie des sciences, d'un Conservateur du patrimoine de la Ville ;
- **DIRE** que les frais correspondants à cette mise à disposition seront intégralement pris en charge par l'Académie des sciences ;
- **AUTORISER** madame Le Maire à signer la convention jointe avec l'Académie des sciences
- **AUTORISER** monsieur Le Trésorier principal d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2014-326 - MUSEE ARBAUD - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A  
DISPOSITION D'UN CONSERVATEUR - AUTORISATION DE SIGNATURE-

Présents et représentés	:	54
Présents	:	49
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	54
Pour	:	54
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

## CONVENTION

Entre La Ville d'Aix-en-Provence représentée par son Maire, **Madame Maryse Joissains-Masini**,

Dite « La Ville »

Et l'Académie des Sciences, agriculture, arts et belles lettres d'Aix, représentée par son Président, **Monsieur BONNOIS**

Dite « l'Académie »

Attendu que l'Hôtel Arbaud situé au 2 A rue du 4 septembre à Aix-en-Provence, siège de l'Académie, abrite un musée-bibliothèque du plus grand intérêt documentaire et scientifique dans un ensemble architectural du XIXe siècle de haute qualité et fort bien conservé, qui appartient à la dite Académie.

L'Académie et la Ville s'accordent sur la nécessité de définir pour ce lieu un nouveau Projet Scientifique et Culturel ayant pour orientation la présentation d'un cabinet d'érudit-collectionneur humaniste de la fin du XIXe siècle et comprenant un centre de ressources documentaires accessible aux chercheurs.

Il est convenu ce qui suit :

### **Titre I : Le projet.**

#### **1. Projet scientifique et Culturel**

Le Projet Scientifique et Culturel définissant un cabinet d'érudit du XIXe siècle ouvert au public, doublé d'un centre de documentation sur l'histoire d'Aix et de la Provence demande une réflexion collective de diverses compétences eu égard à la variété des sujets abordés.

La Ville et l'Académie s'accordent pour la création d'un **Comité scientifique** qui apportera ses compétences aux décideurs de l'Académie.

Ce comité scientifique sera constitué de :

- Deux Académiciens
- M. le Conservateur des Monuments historiques (DRAC-MCC).
- Un Ingénieur des services culturels (DRAC-MCC).
- Le Directeur des musées et du patrimoine culturel, Ville d'Aix-en-Provence.

- Le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art des Bouches- du- Rhône.
- Le Conservateur du musée-bibliothèque Arbaud.

Ce Comité a vocation de définir les orientations scientifiques de l'établissement. Il accompagnera le Comité de Pilotage de l'Etablissement auquel il soumettra et rendra compte de ses travaux.

## 2. Comité de Pilotage.

Pour assurer la coordination de la gestion du « Musée/Centre de documentation », un Comité de Pilotage est constitué. Il a pour vocation de conduire le projet de réforme de l'établissement.

Dans le souci d'associer les différents partenaires et différentes compétences, celui-ci comprendra des représentants d'institutions et des personnalités.

Son président est le président de l'Académie qui conserve si besoin est, un droit de veto sur les décisions en attente de la consultation du bureau de l'Académie.

Ce comité est composé de :

- M. Le Président de l'Académie ou son représentant.
- M. Le Secrétaire perpétuel de l'Académie.
- M. Le Trésorier de l'Académie.
- L'Elu(e) de la Ville en charge du Patrimoine et des musées.
- M. le conseiller aux musées (DRAC-MCC).
- Mme la chef du service du patrimoine (Région Paca).
- Mmes et MM les membres du conseil Scientifique.

## 3. De l'inventaire des collections.

La documentation et les collections du Musée/ Centre de documentation sont très importantes mais demeurent mal connues encore du fait d'inventaires partiels ou inexistantes, conduits au fil du temps selon des principes très divers.

**L'inventaire scientifique des collections** est donc une priorité à mettre en oeuvre sous l'autorité scientifique du personnel de conservation compétent.

Cet inventaire est une condition à une bonne gestion des collections, à une politique de restauration, à une mise à disposition des chercheurs, aux études scientifiques, aux diffusions et dématérialisations de documents nécessaires, etc.

## 4. Du Conservateur.

Durant une phase de trois années (2014-2017), la Ville mettra à disposition de l'établissement les services d'un **Conservateur du patrimoine** pour 50% de son temps.

L'Académie s'engage à rembourser à la Ville les charges correspondantes.

Celui-ci aura pour tâche de coordonner les travaux d'inventaire scientifique. Il assurera toutes les fonctions d'un Conservateur : accueil, expositions, inventaire, études, plan de restauration, etc. sous le contrôle du Comité scientifique et de pilotage et l'autorité de l'Académie pour ce qui ne relève pas de l'autorité de la Ville employeur.

A l'issue de ce délai, l'Académie décidera de la suite à donner pour la conservation du musée/centre de documentation.

## **5. Plan de restauration.**

La restauration des oeuvres s'étendra sur plusieurs années. Il appartiendra au Conservateur de proposer **un plan de conservation** et restauration en relation avec les impératifs budgétaires.

## **6. Du partenariat.**

La Ville et l'Académie s'accordent pour poursuivre le développement d'**un partenariat** étroit dans le cadre de la politique des musées: « Nuit des musées », « Journées du Patrimoine », actions de médiations communes, etc dans les limites des périodes de fermeture du lieu pour la conduite de travaux.

**A Aix-en-Provence, le**

**Le Maire,**

.

**Le Président de l'Académie**